



Observatoire prospectif des métiers et
des qualifications des Industries Alimentaires



ETUDE SUR L'APPROPRIATION DU
CPF PAR LES ENTREPRISES, LES
SALARIES ET LES DEMANDEURS
D'EMPLOI DANS LE SECTEUR
ALIMENTAIRE

*Synthèse – Mobilisation du CPF par
les branches de la **coopération
agricole***

21 juin 2017 - Réf. : 1706.1

■ SOCIÉTÉ PAR ACTIONS
SIMPLIFIÉE AU CAPITAL
DE 100 000 € ■ APE 70.22Z
RCS 434 140 505
■ 18, RUE DROUOT
75009 PARIS ■
TÉL : 01 44 06 05 50
FAX : 01 44 06 05 51
www.ambroisebouteille.com
contact@ambroisebouteille.com

Etude sur l'appropriation du CPF dans le secteur alimentaire

Préambule : Rappel des conclusions globales de l'étude

► Une connaissance du dispositif CPF qui reste limitée

- Un manque de connaissance qui **freine le recours au CPF**, les actifs n'ayant pas encore le réflexe CPF pour leur formation
- Une insuffisance de connaissance qui reste d'ailleurs présente **même auprès de personnes ayant eu recours au CPF**.

► Un dispositif davantage mobilisé par les cadres et ingénieurs et moins pas les ouvriers

- Les **niveaux de qualifications les plus élevés** ayant une plus grande facilité d'accès à l'information et de compréhension des dispositifs

► De fait, un dispositif considéré par la majorité comme complexe

- De difficultés évoquées de compréhension :
 - de fonctionnement du compte sur Internet
 - du fonctionnement des listes
 - des modalités de financements et prise en charge des frais annexes
 - des procédures à suivre (et notamment, la complexité des dossiers à monter)

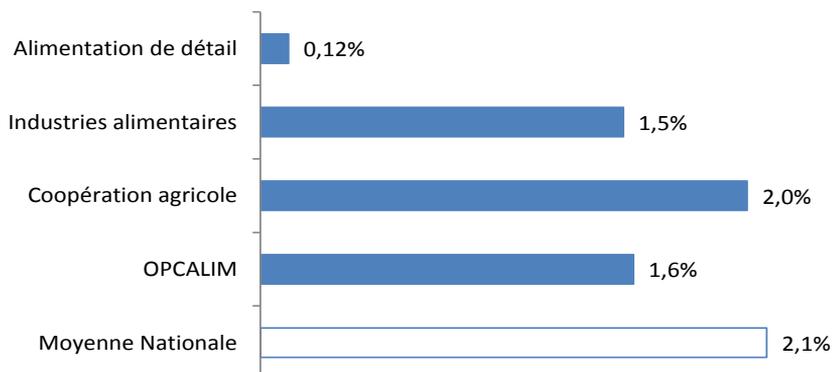
► Ainsi le constat de l'importance majeure du rôle des entreprises et des acteurs de l'emploi pour informer et accompagner les bénéficiaires

- L'employeur est le canal prépondérant de sensibilisation et d'information sur le dispositif pour le salarié ; les acteurs de l'emploi (APEC, APECITA, Pôle Emploi, CEP) jouent ce rôle pour les demandeurs d'emploi.
- Ils sont le plus fréquemment à l'origine de la mobilisation du CPF. Leur rôle d'accompagnement peut aller jusqu'aux démarches nécessaires pour monter un dossier CPF.
- Ainsi il apparaît influence importante de la taille de l'entreprise dans la mobilisation du CPF : les salariés des grandes entreprises partent plus facilement en formation via le CPF que ceux des TPE.

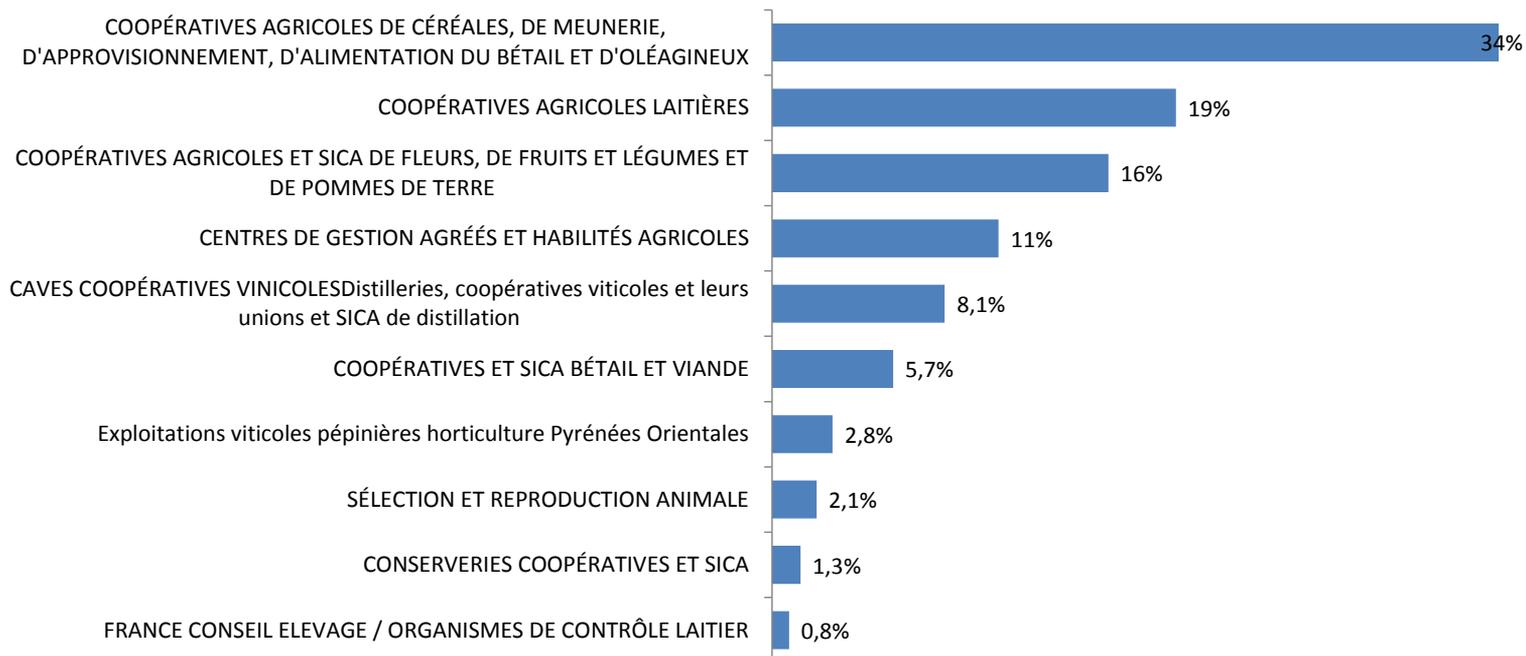
Un taux de recours, au sein de la coopération agricole au CPF qui supérieur aux autres pôles du secteur alimentaire

► Il reste par ailleurs assez proche des moyennes nationales

Taux de recours par famille



Mobilisation du CPF par les branches de la coopération agricole

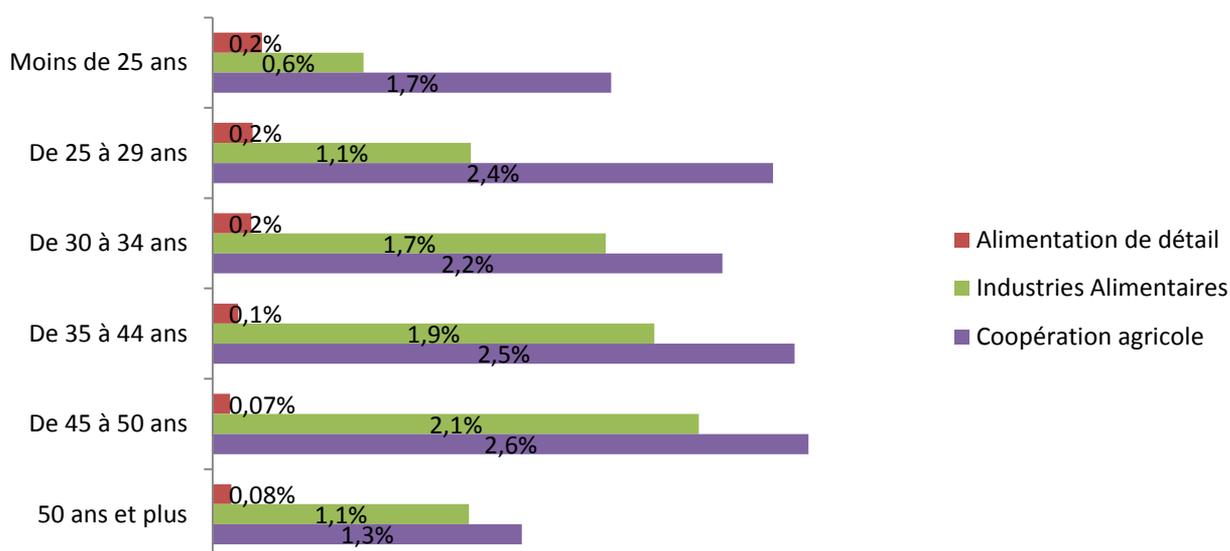


De même le profil du salarié a une forte influence sur sa probabilité de recourir au CPF

► Le taux de recours est à peu près équivalent dans toutes les tranches d'âge pour la coopération agricole

- Même si on observe un léger infléchissement chez les 50 ans et plus.

Taux de recours par catégorie d'âge et par secteur



► Le taux de recours des cadres reste, dans ce pôle comme dans les autres, plus important en comparaison.

- Pour mémoire, les cadres représentent 15% des salariés de la coopération agricole

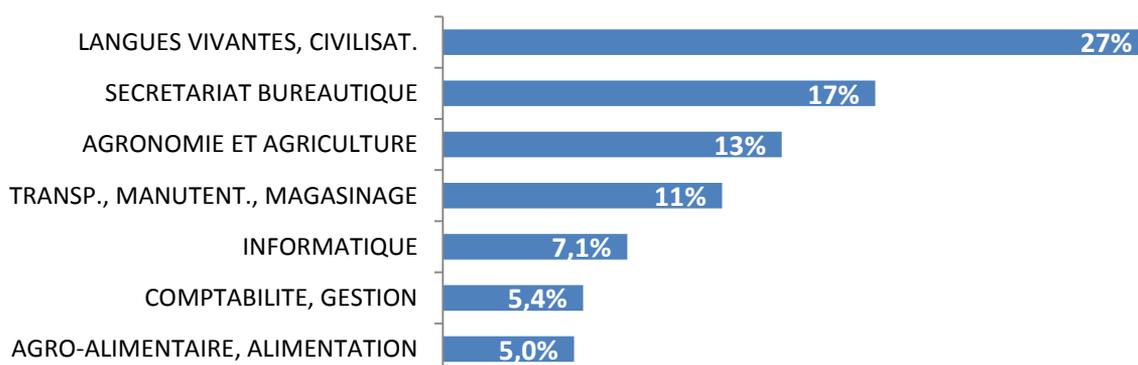
Taux de recours



Les formations mobilisées par la coopération agricole sont surtout tournées vers les langues et la bureautique

- Des formations en majorité tournées vers les langues et la bureautique¹ comme pour les autres pôles du secteur alimentaire

Formations les plus suivies dans la coopération agricole



- Certaines branches de la coopération agricole s'écartent cependant de cette première thématique ; cependant on reste globalement sur les deux premières thématiques des langues et de bureautique.

Branche	Thématique de formation la plus fréquente	% de cette thématique dans la branche
Exploitations viticoles pépinières horticulture Pyrénées Orientales	AGRONOMIE ET AGRICULTURE	85%
CAVES COOPÉRATIVES VINICOLES Distilleries, coopératives viticoles et leurs unions et SICA de distillation	INFORMATIQUE	39%
CENTRES DE GESTION AGRÉÉS ET HABILITÉS AGRICOLES	SECRETARIAT BUREAUTIQUE	85%
CONSERVERIES COOPÉRATIVES ET SICA	SECRETARIAT BUREAUTIQUE	52%
COOPÉRATIVES AGRICOLES DE CÉRÉALES, DE MEUNERIE, D'APPROVISIONNEMENT, D'ALIMENTATION DU BÉTAIL ET D'OLÉAGINEUX	LANGUES VIVANTES	33%
COOPÉRATIVES AGRICOLES ET SICA DE FLEURS, DE FRUITS ET LÉGUMES ET DE POMMES DE	AGRONOMIE ET AGRICULTURE	38%
COOPÉRATIVES AGRICOLES LAITIÈRES	LANGUES VIVANTES	52%
COOPÉRATIVES ET SICA BÉTAIL ET VIANDE	LANGUES VIVANTES	37%
FRANCE CONSEIL ELEVAGE / ORGANISMES DE CONTRÔLE LAITIER	LANGUES VIVANTES	40%
SÉLECTION ET REPRODUCTION ANIMALE	SECRETARIAT BUREAUTIQUE	67%

¹ Basé sur la répartition par spécialité telle qu'elle est faite dans le fichier transmis par l'OPCA